



DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

> Vous devez préalablement avoir réalisé une demande d'autorisation d'organiser un évènement sur www.nerac.fr

1 - Le demandeur

Nom.....

Nom de la structure.....

Adresse

Tél..... Courriel :

2 - La demande

Le demandeur sollicite, conformément aux dispositions des articles L. 3334-1 et L. 3334-2 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire à l'occasion de :

Intitulé de la manifestation.....

Date et horaire de la manifestation.....

Adresse :

Date de la demande :..... **Signature du demandeur** :

ARRÊTÉ DU MAIRE

Je soussigné, Maire de Nérac,

Vu l'article L. 2122-28 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L. 3334-1 et L. 3334-2 du Code de la santé publique ;

Vu ⁽¹⁾.....

Vu la demande ci-dessus,

arrête :

Article unique : M

est autorisé à ouvrir un débit temporaire de catégorie

du au..... à l'occasion de.....

À charge pour lui/elle de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Nérac, le

Le Maire,

(1) Indiquer, le cas échéant, les références du certificat de conformité du local utilisé